

## DENEIGEMENT SOLIDAIRE

Le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) de Montferrat prend en charge le déneigement des accès principaux aux logements **des personnes en situation de grande dépendance au regard de leur santé**. Cette action permet aux personnels soignants et auxiliaires de vie de pouvoir intervenir auprès de ces personnes.

S'adresser à la mairie (04 76 32 30 02) qui transmettra au CCAS.

## DENEIGEMENT PRIVE

**La mairie ne peut pas effectuer de déneigement sur des espaces privés.**

Pour les Montfrinauds qui n'entrent pas dans le cadre solidaire ci-dessus et qui souhaitent un déneigement de leurs voiries et cours privées, la mairie a contacté des entreprises. Trois entreprises proposent leurs services : Mr GENIN (06 46 40 47 47), Mr MIRANDA (06 25 13 44 39) et SCEA des Jonquilles - Mr MOLLARD (06 71 24 27 79).

Prenez contact directement avec ces entreprises pour obtenir leurs conditions d'intervention.